MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

ville d'Unieux
Porte des Gorges de la Loire

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à Mme Corinne CABUT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Manuel DE SA, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à M. Christophe FAVERJON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents** : 22 - **Nombre de votants :** 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-03-01

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Suite à la Commission Gestion-Finances du 5 mars dernier et conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, il est proposé au Conseil municipal de procéder au Débat d'Orientation Budgétaire préalablement au vote du Budget Primitif 2024.

Les prévisions budgétaires pour 2024, la liste des premières orientations en matière d'investissements, le présent rapport et l'état de la dette constituent le document d'information réglementaire.

Contexte National

Le contexte national s'inscrit dans un contexte international caractérisé par une hausse des coûts de l'énergie, même si celle-ci est moins importante que l'année dernière et que nous assistons à une stabilisation.

Mais cette stabilisation est largement au-dessus des années 2020. En plus de l'énergie, la commune, comme les particuliers, subit les conséquences de l'inflation sur les produits alimentaires, au niveau des dépenses énergétiques. Comme les autres communes, nous subissons la hausse des coûts unitaires.

Cette hausse est néanmoins amoindrie, par les efforts que nous avons faits pour isoler le patrimoine communal. Ainsi 5 écoles sur 6 sont complètement isolées, y compris les murs. Cette année encore, nous poursuivons le programme de rénovation énergétique. Je rappelle que cette politique « économie d'énergie » date de 2008 et que nous avons été à la hauteur de celle-ci, même lorsque l'on ne parlait pas encore de crise climatique.

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

Le budget de l'État se caractérise en direction des collectivités locales par une stabilité relative des dotations, ce qui veut dire que ces dotations ne suivent pas l'augmentation des prix.

Il faut noter aussi, que ce budget intervient dans un contexte d'appauvrissement d'une part importante des citoyens qui travaillent, comme nous l'avons vu, ces derniers jours, avec les agriculteurs. Ce qui est vrai aussi pour 30 % de la population au niveau national.

Les orientations 2024 pour notre commune

Dans la suite du Compte Financier Unique 2023 qui sera présenté ensuite, nous prévoyons une petite hausse en matière de charges d'administration générale dues essentiellement à la hausse du prix de l'énergie.

Les dépenses de personnel, que nous veillons à contenir supportables, sont légèrement augmentées pour tenir compte de la juste revalorisation du point d'indice, mais, évidemment, sans compensation de l'État. Contrairement à la quasi-totalité des communes, nous avons versé l'intégralité de la prime inflation, parce que nous considérons que malgré nos difficultés, nous devons tenir compte de la situation individuelle des agents.

Conformément à la décision du Conseil municipal du 10 octobre 2016, le montant du legs Crépet sera revalorisé. L'indice retenu à l'époque n'existant plus (indice du revenu de placement), il est proposé d'utiliser dorénavant l'indice des prix à la consommation de décembre de chaque année sans appliquer une baisse éventuelle de l'indice. Il sera prévu dans ce budget une somme de 3528.76 euros ce qui correspond à l'application de l'indice de décembre 2023.

Nous continuerons notre politique de ne pas augmenter les impôts, et cela malgré toute augmentation éventuelle des coûts. L'année dernière, nous avons procédé comme nous en avions pris l'engagement, à un premier tiers du remboursement de la hausse d'impôts, intervenu en 2015-2016 pour sortir des emprunts toxiques. Cette année, nous maintenons simplement le taux d'imposition.

Nous continuerons la gestion rigoureuse avec la recherche d'un maximum d'économie et nous procéderons à la poursuite du désendettement.

Cette recherche d'économie de gestion se conjugue avec la volonté de maintenir la qualité, l'efficacité du service public communal, service de proximité pour les habitants. En matière d'autofinancement, nous restons toujours loin du million d'euros pourtant jugé nécessaire par la Chambre Régionale des Comptes et le réseau d'alerte en 2008.

Nous continuerons à maintenir les subventions aux associations et évidemment nous ne possèderons pas, comme certaines communes, à la baisse des subventions. Au contraire, pour aider à maintenir le pourvoir d'achat des associations, nous proposons au Conseil municipal d'augmenter de 2% les subventions à toutes les associations. En effet, nous avons conscience de l'importance de la vie de ces associations, l'importance de l'activité et aussi l'importance de la plus-value sociale apportée par de nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations au service de notre population.

Politique d'emprunt :

En matière d'emprunt, nous avons toujours la volonté de désendetter la commune. Même s'il s'agit d'une redite, il est important de préciser à nouveau le fondement de cette politique.

Après la sortie des emprunts toxiques par la négociation et par l'obtention de subventions, ce budget et les prochains jusqu'en 2029 et 2034 doivent et devront prendre en compte les conséquences de cette renégociation.

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

Le schéma de l'endettement contenu, que vous trouverez en fin de document, démontre la réalité de nos constats sur les emprunts toxiques qui étaient exprimés ainsi *« Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôts et aussi à une augmentation de l'endettement. »*

Investissements 2024 :

Pour réaliser ces investissements, nous aurons un autofinancement de 334 000 €, le FCTVA de 480 000 € est important compte tenu de la réalisation de l'école de Côte-Quart. Nous bénéficions aussi de 300 000 € environ pour la vente du local du Parc Holtzer. Il est également prévu quelques subventions de l'État du Département et de la Région qui participeront au financement des travaux prévus cette année. Nous prévoyons également un emprunt de 500 000 €.

- Nous continuerons de doter les services pour permettre un maintien et une modernisation des outils de travail du personnel.

- Les grosses opérations concernent les rénovations énergétiques du Club House, des logements de l'école du Bourg et de l'école du Vigneron, du CLAJ et de la Maison de Quartier.

- Nous allons maintenir évidemment l'aide aux projets d'économie d'énergie et d'équipement de sécurité des commerces. Nous sommes une des premières communes à avoir mis en place cette aide et lorsque nous voyons le nombre de dossiers produits dans les autres collectivités proches de nous, nous pouvons considérer que notre programme connait une réussite importante.

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

Date : 27/02/2024 11:59

Endettement pluriannuel

COM - VILLE D'UNIEUX

Budget : COM - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2040 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Budget COMMUNE - 058 00

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	2 484 088.58 €	347 573.97 €	2 136 514.61 €	0.00 €	0.00 €	9 310 040.99 €
2015	5 407 005.04 €	372 383.72 €	5 034 621.32 €	0.00 €	0.00 €	7 173 526.38 €
2016	4 608 146.45 €	506 129.68 €	4 102 016.77 €	0.00 €	0.00 €	17 259 517.92 €
2017	1 627 761.76 €	571 090.32 €	1 056 671.44 €	0.00 €	0.00 €	16 696 125.10 €
2018	1 630 773.34 €	539 052.24 €	1 091 721.10 €	0.00 €	0.00 €	16 139 453.66 €
2019	1 594 446.67 €	508 977.80 €	1 085 468.87 €	0.00 €	0.00 €	15 547 732.56 €
2020	1 598 468.91 €	473 842.82 €	1 124 626.09 €	0.00 €	0.00 €	14 462 263.69 €
2021	1 544 736.69 €	435 011.83 €	1 109 724.86 €	0.00 €	0.00 €	14 007 637.60 €
2022	1 552 568.34 €	405 548.04 €	1 147 020.30 €	0.00 €	0.00 €	12 897 912.74 €
2023	1 629 928.46 €	386 935.83 €	1 242 992.63 €	0.00 €	0.00 €	13 050 892.44 €
2024	1 647 385.78 €	357 645.43 €	1 289 740.35 €	0.00 €	0.00 €	12 507 899.81 €
2025	1 645 510.77 €	316 198.17 €	1 329 312.60 €	0.00 €	0.00 €	11 218 159.46 €
2026	1 646 112.04 €	276 027.34 €	1 370 084.70 €	0.00 €	0.00 €	9 888 846.86 €
2027	1 645 634.68 €	233 392.62 €	1 412 242.06 €	0.00 €	0.00 €	8 518 762.16 €
2028	1 633 431.17 €	189 767.97 €	1 443 663.20 €	0.00 €	0.00 €	7 106 520.10 €
2029	807 265.39 €	144 918.51 €	662 346.88 €	0.00 €	0.00 €	5 662 856.90 €
2030	806 406.19 €	125 244.01 €	681 162.18 €	0.00 €	0.00 €	5 000 510.02 €
2031	786 494.31 €	104 902.56 €	681 591.75 €	0.00 €	0.00 €	4 319 347.84 €

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

Budget COMMUNE - 058 00

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2032	728 491.93 €	84 765.88 €	643 726.05 €	0.00 €	0.00 €	3 637 756.09 €
2033	447 074.95 €	65 689.74 €	381 385.21 €	0.00 €	0.00 €	2 994 030.04 €
2034	406 079.11 €	57 731.75 €	348 347.36 €	0.00 €	0.00 €	2 612 644.83 €
2035	405 308.06 €	50 024.89 €	355 283.17 €	0.00 €	0.00 €	2 264 297.47 €
2036	404 542.73 €	42 131.52 €	362 411.21 €	0.00 €	0.00 €	1 909 014.30 €
2037	382 150.60 €	34 127.41 €	348 023.19 €	0.00 €	0.00 €	1 546 603.09 €
2038	374 046.38 €	26 254.47 €	347 791.91 €	0.00 €	0.00 €	1 198 579.90 €
2039	344 592.86 €	18 361.91 €	326 230.95 €	0.00 €	0.00 €	850 787.99 €
2040	333 803.98 €	10 530.89 €	323 273.09 €	0.00 €	0.00 €	524 557.04 €

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

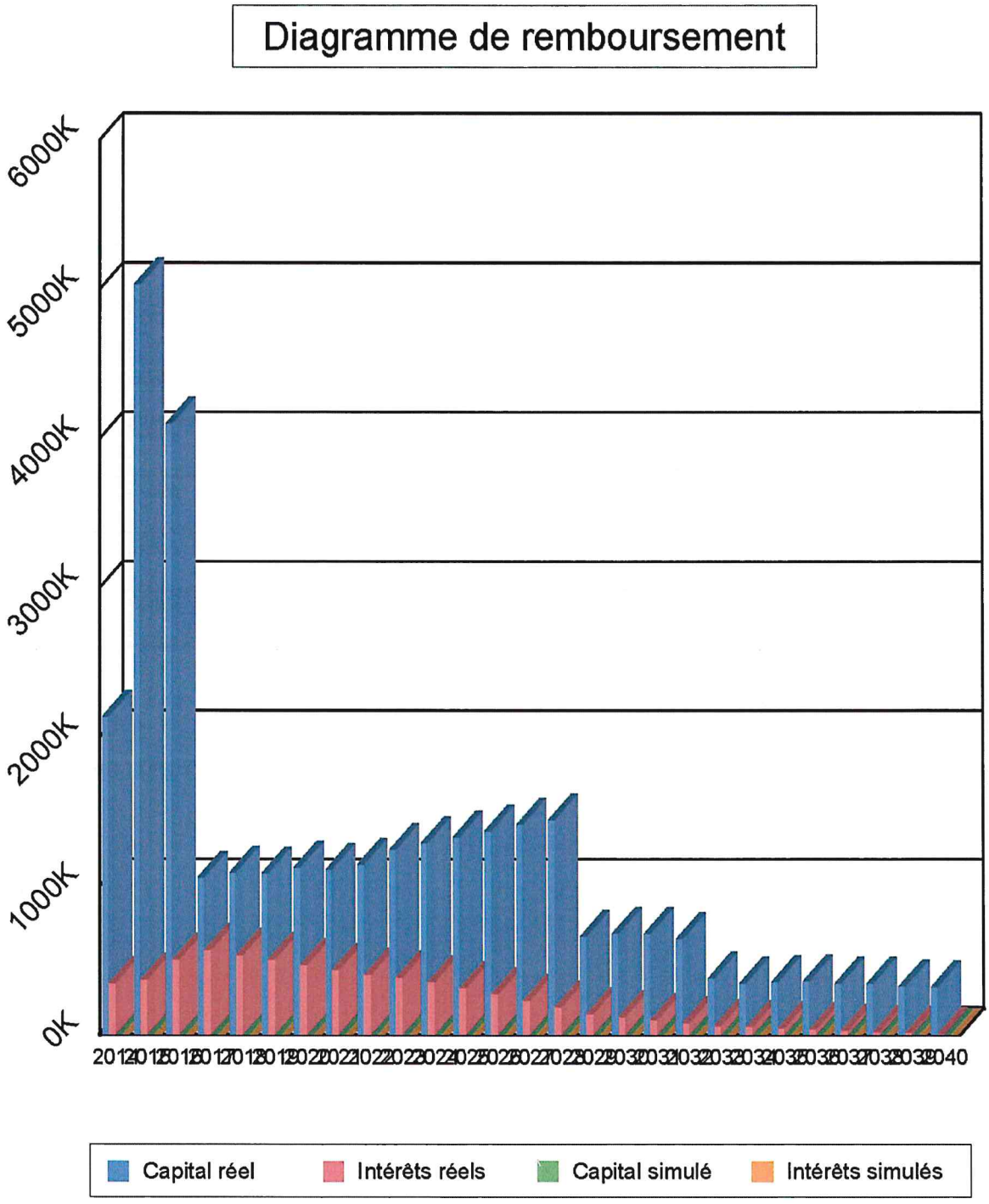

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

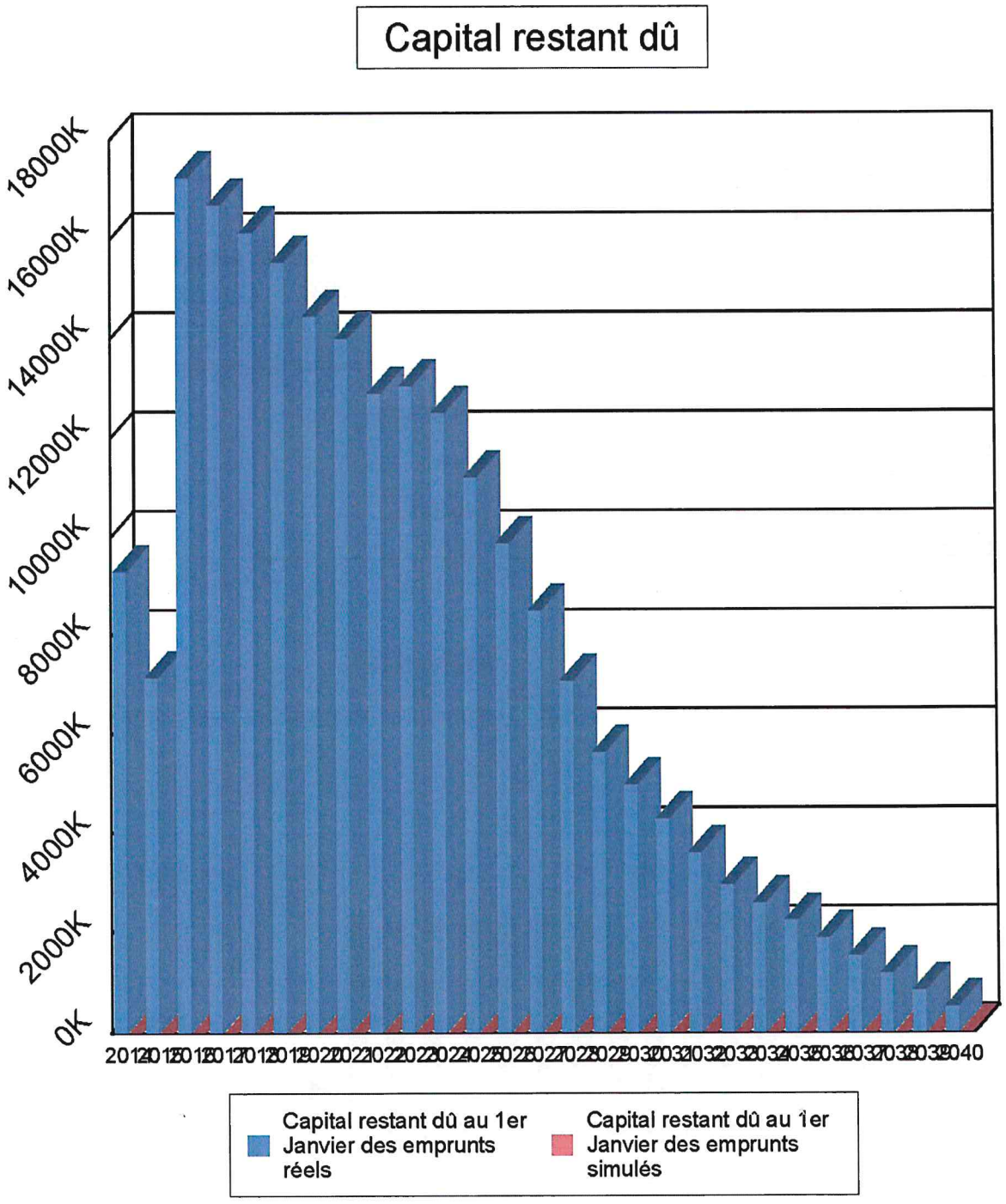

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

FOCUS SUR LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS TOXIQUES				
	Montant emprunté	Date de fin	Annuité	
SFIL 1	3 343 340.79	09/2040	189 264.13	
SFIL 2	7 300 000.00	09/2028	699 266.93	Fonds de soutien 653 077.00 jusqu'en 2028
SFIL 3	1 190 000.00	09/2028	113 931.36	
DEXIA	2 497 814.07	04/2032	159 976.85	
CAISSE ÉPARGNE	2 538 623.95	02/2033	40 219.22	

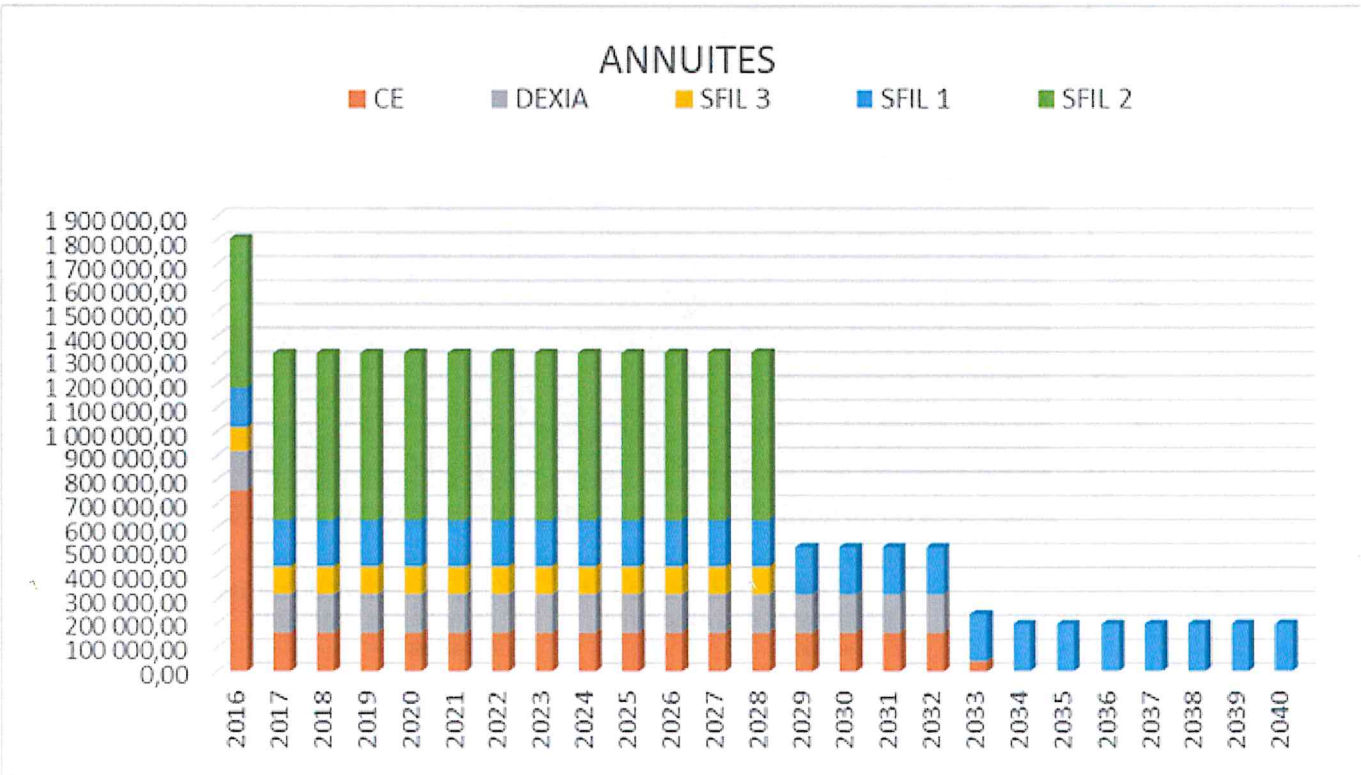

L'assemblée prend acte de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire par 24 voix pour et 5 abstentions.

Fait à UNIEUX, le 18 mars 2024.
Le Maire,
Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203168-20240318-DELIB2024-03-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'UNIEUX (Loire)

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services
Marianne PERROT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'UNIEUX (Loire)

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Servic
Marianne PERROT